Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance

Commission Paritaire de la Banque
Jean-François CLIMENT
18 rue Lafayette
75440 Paris Cedex 09

fspba 2015\afb\courriers\
01 2015 commission paritaire de la banque.doc

Montreuil, le 29 janvier 2015

Monsieur,

La FSPBA a pris connaissance du projet d'Accord sur le Pacte de Responsabilité dans les banques AFB. La délégation CGT à la Commission Paritaire de la Banque vous a déjà indiqué que ce texte n'était pas à la hauteur des attentes et des enjeux dans la profession.

Il est regrettable, voire indécent, que vous envisagiez 40.000 embauches sans véritables créations d'emplois.

Nous retenons de vos annonces l'absence de compensation des départs alors que les effectifs du secteur ne cessent de diminuer d'année en année. Les chiffres récemment publiés concernant les suppressions d'emplois de 2012 et 2013 sont éloquents.

Nous avons relevé un certain nombre d'intentions avec des objectifs peu ambitieux et le plus souvent sans engagement. Vos propositions pour les Seniors manquent de précisions. Les actions prévues pour lutter contre l'exclusion des populations en difficulté restent encore très parcellaires.

Au niveau de l'innovation concernant une Fondation inter banque pour la diversité et l'insertion sociale, nous avions souhaité connaitre les conditions de son fonctionnement et son articulation avec le paritarisme.

Enfin, il est inacceptable que les non signataires du futur accord soient exclus de la commission de suivi. Votre conception du dialogue social est de ce point de vue pour le moins singulière.

En conclusion, la FSPBA analyse ce Pacte de Responsabilité comme étant sans véritables engagements, et à peine porteur d'intentions et d'incitations. Il semble bien que l'essentiel soit renvoyé à l'arbitraire des entreprises.

Nos Représentants à la CPB ont rappelé la nécessité du développement de l'emploi qualifié dans le secteur AFB, afin que nos Etablissements puissent jouer leur rôle dans l'économie dans tous les bassins d'emplois des territoires. Nous sommes au regret de vous faire savoir que le projet d'Accord ne rencontre pas notre adhésion.

La FSPBA ne sera pas signataire d'un tel texte.

S'agissant de la Négociation Annuelle Obligatoire de Branche, nous rappelons nos demandes d'une augmentation générale de 2,38% avec un plancher de 600€, et d'un minimum Cadres équivalent au salaire charnière correspondant à la garantie mensuelle de points.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Valérie LEFEBVRE HAUSSMANN
Secrétaire Générale

FSPBA- CGT – Case 537 – 263, Rue de Paris – 93515 Montreuil cedex –
Tel : 01 55 82 77 87– fax : 01 49 88 16 36 – mail : fspba@cgt.fr